

## Concours de recrutement des membres de l'École française d'Athènes

### Conseils aux candidats

#### Informations générales

Le concours de recrutement des membres scientifiques de l'EFA a été modifié après avis du CS du 24 novembre 2019 sur proposition de la directrice, validé par le CA du 24 novembre 2019.

Les épreuves du contrôle des connaissances sont désormais au nombre de deux : la présentation d'un projet de recherche suivie d'une discussion avec la commission, et la mise en situation sous la forme d'une courte conférence méthodologique suivie de questions de la commission (voir [Architecture des épreuves](#)).

La commission de recrutement, conformément au règlement intérieur de l'EFA, est composée sur proposition de la directrice et approbation du président du CS. En adéquation avec la nouvelle architecture du concours, elle est constituée de spécialistes des domaines de recherche des candidats et est renouvelée chaque année autant que de besoin.

Le concours est ouvert aux doctorants et aux post-doctorants. Toutefois, la réalisation du projet de recherche présenté implique une disponibilité dont les candidats sont plus à même de disposer une fois leur thèse soutenue.

Il est recommandé d'entrer en contact avec la direction et la direction des études avant le dépôt de la candidature pour s'assurer de la faisabilité du projet présenté au regard de l'accessibilité des sources et d'éventuelles contraintes relatives aux autorisations de travail sur le terrain.

Les postes vacants ne font pas l'objet d'un fléchage entre les deux sections de l'EFA.

Le concours se déroule en langue française (niveau C1 minimum).

Le recrutement implique une résidence à Athènes.

## **Critères de sélection**

- La maturité de la conceptualisation du projet et la cohérence de l'argumentation ;
- L'originalité du projet et de ses livrables grâce à ses références à la bibliographie existante, le caractère innovant de la recherche proposée ;
- La capacité du candidat à mettre en œuvre et à faire aboutir le projet proposé grâce à sa maîtrise des compétences requises et à ses expériences passées ;
- La faisabilité du projet de recherche au regard de la nécessité d'un séjour en Grèce (sources, terrain) et la rationalité du calendrier proposé et des moyens à mettre en œuvre, pour une durée de séjour qui est généralement de 3 ou 4 ans ;
- La capacité du candidat à faire évoluer son projet de recherche vers une candidature à un projet européen (type ERC) et à conduire un travail de recherche en équipe ;
- L'adéquation du projet avec les domaines de compétences et les infrastructures de l'Ecole, son articulation avec la programmation de recherche de l'établissement.

## **Déroulement des épreuves**

### Projet de recherche :

Le candidat expose (de préférence avec le support d'un diaporama) en 30 minutes les tenants et les aboutissants de son projet de recherche, en démontre la faisabilité et rend compte de manière pragmatique et détaillée des conditions de sa mise en œuvre. Un temps d'échange de 30 minutes avec la commission permet ensuite d'approfondir certains aspects du projet.

La commission est particulièrement attentive à la capacité du candidat à concevoir une recherche de terrain associée à un renouvellement des connaissances dans la thématique et les disciplines concernées. L'aptitude à se détacher des acquis de la thèse pour développer une recherche ambitieuse, appuyée sur un corpus de sources, est valorisée.

### Mise en situation :

L'épreuve a pour objectif de permettre au candidat de présenter son approche et son traitement des sources du projet. Elle apporte un éclairage complémentaire sur les capacités du candidat à développer son projet.

Au cours d'un exposé de 30 minutes, le candidat présente et commente un document (éventuellement 2 ou 3 dans le cas d'une mise en série, mais il est déconseillé d'en présenter un grand nombre) représentatif de sa méthode et de son dossier de recherche. La présentation, qui doit être connectée au projet de recherche, permet au candidat de montrer comment il interprète et analyse les sources constitutives de son projet, mais également de manifester ses connaissances dans les domaines liés à son programme de recherche (nouvelles technologies, grec ancien, différentes disciplines impliquées, etc.).

Cette épreuve doit aussi permettre de montrer la capacité du candidat à exposer une recherche en des termes clairs. La commission est pluridisciplinaire, tous ses membres ne sont pas des spécialistes du domaine du candidat.

Il est recommandé de ne pas surcharger le diaporama qui, pour cette épreuve, doit contenir essentiellement le document commenté ainsi que deux ou trois diapositives de documents annexes (cartes bibliographie, etc.) permettant de le contextualiser. L'épreuve de mise en situation ne doit pas s'apparenter à une nouvelle présentation du projet.

Le document présenté doit comporter un lien thématique avec le projet de recherche, ses attendus et ses méthodes. Il peut s'agir d'un document déjà publié qui illustre la méthode de l'étude. Dans le cas, par exemple, où le matériel du projet lui-même ne serait pas encore accessible au candidat, il est admis de commenter un document similaire. Le candidat peut d'ailleurs expliquer en préambule le choix du document présenté et les éventuelles contraintes qui ont entouré ce choix.

L'entretien (30 minutes) qui suit avec la commission permet d'abord un approfondissement du commentaire de la documentation présentée par le candidat. Il se poursuit avec une proposition, en séance, d'un autre document choisi par la commission, soit parallèle à celui présenté par le candidat, soit complémentaire dans la thématique du projet mais d'une autre nature. Il s'agit pour le candidat de réagir de façon spontanée sur un document. Ce n'est pas une épreuve piège : elle a vocation à tester la culture générale du candidat, sa maturité et ses compétences de chercheur sur des sources diverses.